

Deux analyses sur l'avenir des retraites. *Libération* 5/12/2001

Pierre Khalfa, Fondation Copernic :

«Il faut prélever l'argent sur les profits financiers»

Par HERVÉ NATHAN

Pierre Khalfa, syndicaliste (SUD PTT), est membre de la fondation Copernic. Il a participé à deux ouvrages collectifs, sur les retraites (1) et sur le social-libéralisme (2).

Quelle est votre appréciation du rapport du Conseil d'orientation des retraites?

Il reste au milieu du gué. Par exemple, il est très pertinent sur les conséquences des réformes déjà engagées. Selon le COR, le taux de remplacement net (*le rapport entre la pension de retraite et les revenus salariaux, ndlr*) va passer de 78 % aujourd'hui à 64 % en 2040, si on ne revient pas sur le mécanisme qui indexe les retraites non plus sur les salaires mais sur les prix. Il y aurait bel et bien une paupérisation relative des retraités par rapport aux salariés. Or le COR n'en tire aucune conséquence! Pourtant, à lire le rapport, on voit les marges de manœuvre. Il y aura des excédents de la branche famille ou, éventuellement, de l'assurance chômage. Surtout, le rapport note que la part des salaires dans la valeur ajoutée (*la richesse produite par les entreprises, ndlr*) a baissé de 10 points. C'est une marge de manœuvre considérable. On peut donc très bien trouver les 15 points de PIB nécessaire aux régimes de retraites d'ici à 2040, ce qui ne représente qu'une augmentation des cotisations de 0,37 % chaque année.

Augmenter les cotisations, n'est-ce pas prendre le risque d'éroder la compétitivité de l'économie française, donc l'emploi?

Dans le partage de la valeur ajoutée, il y a quatre postes: les salaires, les impôts, les investissements et les profits financiers. Pas question, bien évidemment, de toucher aux trois premiers. Mais le quatrième a considérablement augmenté. Là se trouve la marge de manœuvre. Encore une fois, il s'agit seulement d'une augmentation des cotisations de 0,37 % par an.

Mais, dans une économie ouverte sur la mondialisation, peut-on raisonnablement envisager de réduire les profits attendus des investisseurs?

Il s'agit de mettre en place des règles pour maîtriser cette mondialisation. La réponse vaut pour les retraites mais aussi pour les salaires ou autre: jusqu'où accepterait-on d'aligner par le bas la protection sociale? Au niveau du Bangladesh?

Revenons aux retraites. Le COR ne retient pas la solution de la capitalisation. N'est-ce pas frileux quand Bruxelles préconise de porter à 25 % la part de la capitalisation dans les systèmes européens?

Le COR a raison de rejeter la capitalisation. La présenter aujourd'hui comme une solution relève de l'escroquerie intellectuelle. Pas seulement à cause des yoyo récents de la Bourse. Répartition ou capitalisation, les retraites à l'instant «T» sont toujours une part de la richesse produite au même moment. Capitaliser, c'est accumuler des créances qu'on présente au remboursement au moment de la retraite. Si l'économie ne peut pas les payer, ces créances ne vaudront rien. De plus, ceux qui achètent aujourd'hui des actions en vue de la retraite devront les vendre lorsqu'ils cesseront de travailler. Comme ils seront très nombreux à le faire au même moment, le prix des actions va baisser. Comme la génération suivante est de moindre taille, il y aura moins d'acheteurs sur le marché. Comme l'a démontré Patrick Artus (3), les épargnants vendront moins cher ce qu'ils ont acheté cher.

Finalement, le débat principal n'est-il pas celui des moyens de financement des retraites et non celui de la durée de cotisation, qui pourtant semble plus aigu?

L'âge et le taux de remplacement sont étroitement liés. Décaler l'âge de départ à la retraite est un moyen dissimulé de servir des retraites minorées. Aujourd'hui, deux tiers des salariés du privé sont sans emploi au moment de prendre leur retraite. Ils ne pourront jamais cotiser assez longtemps pour avoir une retraite à taux plein. L'allongement, c'est une hypocrisie. Le COR d'ailleurs note que le retour à 37,5 années de cotisation ne coûterait que 0,3 % de cotisation supplémentaire. C'est négligeable.

Mais revenir à 37,5 années dans le privé, n'est-ce pas du conservatisme et une manière de ne pas se poser le problème de l'égalité entre salariés du privé et du public?

Ce serait une mesure de justice. Et un signe de confiance dans notre système de retraite. Une affirmation que la catastrophe annoncée n'est plus de mise. Pour les salariés, il est important de savoir qu'il n'y a pas de déterminisme démographique. La démographie est un alibi. Mais il existe bien un problème de partage de la richesse. D'ici à 2040, le PIB de la France va doubler. Comment répartir cette nouvelle richesse? La question des retraites est donc une question de société, fondamentalement politique.

(1) *Les Retraites au péril du libéralisme*, éd. Syllepse, 1999.

(2) *Un social-libéralisme à la française, regards critiques sur la politique économique et sociale de Lionel Jospin*, fondation Copernic, la Découverte.

(3) Chef économiste à la CDC IXIS.

Denis Kessler, Medef :

«Le temps perdu rend plus douloureuses les réformes»

Par MURIEL GREMILLET ET FRANÇOIS WENZ-DUMAS

Denis Kessler, numéro 2 du Medef (Mouvement des entreprises de France), a présenté le 20 novembre à Strasbourg son projet «*pour une nouvelle architecture de la sécurité sociale*». Il propose d'harmoniser l'ensemble des régimes de retraite, privés et public, dans un système de répartition calculé par points.

Les conclusions du Conseil d'orientation des retraites ne contredisent pas celles du Medef. Ne regrettez-vous pas d'avoir boycotté ses travaux?

Certainement pas. Dès 1991, nous disposions du rapport Rocard et, en 1999, de l'excellent rapport Charpin, qui confirmait et étayait le premier. Ce troisième rapport n'apporte rien de neuf. Mais le COR a parfaitement rempli sa mission: gagner deux ans pour repousser toute décision au-delà des élections. C'est dramatique, car ce temps perdu rendra encore plus douloureuses les réformes du système de retraite. En cinq ans, le gouvernement n'aura pris aucune mesure sur les retraites. Et que l'on ne me parle pas du fonds de réserve doté de 20 milliards de francs, alors que le déficit public dépasse 220 milliards et la dette publique 5 500 milliards! La France est la lanterne rouge de la réforme des retraites en Europe.

Laisser aux esprits le temps d'évoluer peut aussi permettre d'aller plus vite...

Avouez que les esprits ont eu le temps de mûrir. Nous avons perdu du temps, et c'est ce que l'on a fait de pire. Heureusement que Mme Veil et M. Balladur ont, fin août 1993, porté de 150 à 160 trimestres la durée de cotisation pour le régime de base de la Sécurité sociale. Cette réforme étalée sur dix ans a allégé la pression sur le système de retraite par répartition. Il faut poursuivre cette réforme courageuse. Mais ce sont les régimes de retraite des fonctionnaires et du secteur public qu'il faut réformer en priorité, car ils ont les perspectives les plus graves. Il est vrai qu'ils sont financés par les contribuables et les usagers des services publics. Sanctuariser les régimes spéciaux, parce que, avoue cyniquement un haut responsable politique, «*les réformer heurterait notre électorat*», est irresponsable. Résultat: on fera un «*grand plan d'urgence des retraites*» fin 2004, parce qu'à partir de 2005 les générations du baby-boom arriveront à l'âge de la retraite. On n'échappe pas en France au syndrome du plan d'urgence dans tous les domaines: école, université, sécurité, santé, hôpitaux...

Vous prétendez toujours que le Medef ne fait pas de politique?

En quoi l'intervention des entreprises sur cette question est-elle illégitime? Les partenaires sociaux ont adapté les régimes complémentaires Agirc et Arrco dès 1993. Tel n'est pas le cas pour les retraites des salariés du public. Les entreprises n'auraient pas le droit de dénoncer la double carence de l'Etat, comme régulateur et comme employeur? Je suis fier que ce soit le Medef qui défende le principe à appliquer à tous les Français: «à revenu égal, cotisation égale; à cotisation égale, pension égale».

En quoi le système que défend le Medef est-il plus équitable?

La première condition pour que chacun puisse prendre sa retraite à la carte est qu'il connaisse à tout moment le montant de sa retraite, ce que permet à l'évidence le régime par points. Un tel régime peut aussi prendre en compte la pénibilité ou le minimum vieillesse: il suffit de décider chaque année le minimum de points auquel tout retraité a droit. C'est un système par répartition beaucoup plus équitable que l'assurance vieillesse actuelle, qui pénalise ceux qui ont travaillé plus de quarante ans ou ceux qui ont cotisé toute leur vie au plafond de la Sécurité sociale.

Vous parlez moins des fonds de pension.

Nous avons toujours dit que les fonds de pension devaient intervenir en complément d'un régime par répartition. Mais le gouvernement a enterré la loi Thomas, qui aurait permis à tous les salariés du secteur concurrentiel de compléter leur retraite. En France, seuls les fonctionnaires peuvent bénéficier d'un accès individuel à la capitalisation au travers de la Préfon.

L'épargne salariale version Fabius ressemble aux fonds de pension?

C'est une mesure qui va dans la bonne direction.

C'est la seule chose que vous saluez dans l'action du gouvernement. Pour le reste, on croirait entendre l'opposition...

Il n'est pas question pour nous d'adopter une position partisane. A ce titre, la formule de Tony Blair nous convient parfaitement: «*La question n'est pas politique de gauche ou politique de droite, mais bonne ou mauvaise politique.*» Acteurs de la société civile, apolitiques et non partisans, nous ne jugeons les pouvoirs publics que sur leurs actes, à l'aune de leurs conséquences sur les entreprises, leur développement et leur compétitivité.



**DENIS KESSLER est
" L'INVITE DU MATIN "
sur LCI**

Jeudi 6 Décembre 2001 à 8h05

ANITA HAUSSER : Bonjour monsieur Kessler. C'est aujourd'hui que doit être présenté le rapport du Conseil d'orientation des retraites, on va en parler dans un instant, mais je voudrais qu'on revienne sur l'intervention de Lionel Jospin hier soir qui disait son optimisme à propos de la conjoncture et qui prévoit une croissance, un retour à une croissance de 3 % l'année prochaine. C'est raisonnable ?

DENIS KESSLER : Non, aujourd'hui, ce n'est pas raisonnable. Aujourd'hui, l'économie française, malheureusement, d'ailleurs, fonctionne au ralenti. Ça se voit par les dépenses d'investissement, ça se voit par les exportations. On peut tous espérer, évidemment, un rebond de l'économie française au cours de l'année 2002, mais je trouve, pour le moment, qu'il faut se garder d'être trop optimiste.

ANITA HAUSSER : Et il l'est ?

DENIS KESSLER : Je pense qu'il est un peu optimiste et ceci justifie d'ailleurs les choix budgétaires qui me semblent, en ce qui me concerne, un peu osés parce que, dans ces cas-là, on sous-estime le déficit public et on se retrouve avec des finances publiques dégradées.

ANITA HAUSSER : Quand vous dites que l'économie française ne va pas très bien, c'est à cause de... C'est de l'attentisme, c'est à cause des élections ou est-ce que c'est à cause des freins qui sont mis à l'embauche, enfin, toutes ces réglementations que vous combattez ?

DENIS KESSLER : Deux facteurs. Des facteurs externes, le ralentissement américain. L'économie américaine est en récession. Des facteurs comme le ralentissement du Japon et puis des grands voisins qui ne fonctionnent pas très bien. Par exemple l'Allemagne qui connaît à l'heure actuelle quasiment une stagnation. Et puis il y a ensuite des facteurs français et il est vrai qu'il y a un certain nombre de freins qui existent et qui empêchent par exemple le développement de l'investissement des entreprises. A ce titre, la loi d'aujourd'hui de modernisation sociale est encore un de ces signes négatifs qui conduisent plutôt à l'attentisme...

ANITA HAUSSER : ... Elle n'est pas encore en œuvre.

DENIS KESSLER : Elle n'est pas encore en œuvre mais c'est un signe donné à l'ensemble des entreprises de dire attention, ça va être très compliqué de gérer ses affaires en France. Et donc

malheureusement, malheureusement, ceci va se traduire sans doute par moins d'investissements et des délocalisations d'activités industrielles. Donc nous sommes dans une situation dans laquelle nous tirons en permanence la sonnette d'alarme en disant : attention, il ne faut pas continuer à alourdir les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur les entreprises françaises.

ANITA HAUSSER : Vous tirez la sonnette d'alarme de manière un peu bruyante j'allais dire. Vous faites campagne, une vraie campagne, c'est presque une campagne électorale, vous tenez des meetings en province, Ernest-Antoine Seillière s'exprime beaucoup. Le MEDEF est en campagne, est en campagne politique ?

DENIS KESSLER : Certainement pas. Nous n'avons aucune intention politique, nous ne voulons pas exercer le pouvoir, ça, c'est la responsabilité des politiques, mais nous voulons que les priorités des entreprises, que les problèmes que nous avons soient connus de l'ensemble des Français et de l'ensemble des forces politiques, de façon à ce qu'on cesse de prendre des décisions qui vont à l'encontre du développement des entreprises, donc de l'emploi, donc de la croissance. Regardez : deux grands projets emblématiques du gouvernement, c'est-à-dire les 35 heures et la loi de modernisation sociale, sont directement orientés contre les entreprises du secteur concurrentiel. C'est la raison pour laquelle nous avons un droit légitime à dire : ce type de projet, qui sert simplement à, j'allais dire, surfer sur le dos des entreprises, ce type de projet, nous n'en voulons plus. C'est la raison pour laquelle nous intervenons pour dire : attention, l'économie française doit pouvoir disposer d'un certain nombre de degrés de liberté pour continuer à prospérer et à se développer.

ANITA HAUSSER : Quand le Premier ministre dit : finalement, ce qui se passe chez nous, c'est la même chose que dans les autres pays européens, avancées sur le plan social.

DENIS KESSLER : Ce n'est pas vrai ! Prenons l'exemple des 35 heures. A ma connaissance, aucun pays européen ne s'est engagé dans la même voie que nous. Aucun pays européen ! Et en ce qui concerne les licenciements, ceci est faux ! Dans tous les autres pays, on fait confiance aux partenaires sociaux, c'est-à-dire que l'on laisse le dialogue s'installer entre les représentants des employeurs et les représentants des salariés. En France, une chose est sûre : c'est que pour le moment, on n'a jamais autant négligé les partenaires sociaux, on ne leur fait jamais confiance, on intervient systématiquement dans leur domaine...

ANITA HAUSSER : ... Marc Blondel l'a dit hier soir sur LCI...

DENIS KESSLER : ... Mais tout le monde le dit. Encore une fois, ceci concerne aussi bien les syndicats de salariés que les représentants des employeurs. Les partenaires sociaux en France sont systématiquement tenus à distance, à l'écart, on ne leur fait jamais confiance, et la loi s'immisce dans tout. Nous considérons que l'Etat ferait bien mieux de s'occuper de ses affaires : la sécurité,

le fonctionnement des services publics, par exemple les problèmes de retraite des fonctionnaires...

ANITA HAUSSER : ... On va y venir...

DENIS KESSLER : ... Plutôt que de passer son temps à vouloir administrer les entreprises du secteur concurrentiel qui n'ont pas besoin de l'Etat pour, à l'heure actuelle, se développer.

ANITA HAUSSER : Alors, vous avez entendu Lionel Jospin. Il a dit que le dossier des retraites avait été plombé par Alain Juppé, mais que lui prendrait ce dossier à bras le corps, sous-entendu, s'il est élu, bien entendu. La question de l'alignement de la durée des cotisations du public sur le privé viendra inéluctablement ?

DENIS KESSLER : On l'espère, parce que pourquoi ? Le problème essentiel des retraites en France, c'est le régime des fonctionnaires et les régimes spéciaux du secteur public, EDF, GDF, SNCF et autres. C'est là où il y a un coût exorbitant des conditions de départ à la retraite qu'aucun salarié du secteur privé n'a. Et donc nous avons là véritablement une charge payée par les contribuables. Cette année, dans le Budget de l'Etat, il y a 209 milliards de cotisations, simplement pour équilibrer ces régimes de retraite de la Fonction publique ! L'Etat employeur doit prendre des décisions, de façon à réformer ces régimes de retraite, alors que nous, comme vous le savez, dans le secteur concurrentiel, la réforme a été introduite en 1993, comme vous le savez, les régimes complémentaires, Agirc et Arrco ont été réformés par les partenaires sociaux. Et donc, je ne vois pas à l'heure actuelle pourquoi attendre. Il aurait fallu traiter le problème des régimes spéciaux.

ANITA HAUSSER : Ca n'a pas été fait. Il y a des accords sur l'échéance parce que Lionel Jospin dit : finalement, il y a de l'argent dans les caisses, on a constitué un fonds de réserve, ça ne va pas si mal. Vous, vous tirez la sonnette d'alarme. Qu'est-ce qui va se passer ?

DENIS KESSLER : Attendez, fonds de réserve. On met quelques dizaines de milliards de francs de côté...

ANITA HAUSSER : ... Quelques centaines dit-il...

DENIS KESSLER : ... Oui, non, non, pas du tout, nous n'en sommes pas là, pas du tout. A l'heure actuelle, on ne sait pas d'ailleurs, ce qui prouve bien que le montant reste faible. A notre avis, il devrait y avoir, effectivement, de l'ordre de 20 milliards dans le fonds de réserve. Quand bien même ça serait 50 milliards, dans la même période, la dette publique a augmenté de plus de 500 milliards. Donc la dette des générations futures a augmenté de 500 milliards et on leur laisse, j'allais dire, 20 à 50 milliards pour faire face. Non, ce n'est pas sérieux, le fonds de réserve ne résout pas le problème. Il faut traiter le problème de la Fonction publique et des régimes spéciaux et très honnêtement, c'est sans doute là où, en ce qui me concerne, je crois qu'il y a défaillance de l'Etat employeur et de l'Etat régulateur

qui aurait dû prendre ces décisions.

ANITA HAUSSER : Vous, vous dites qu'il y sera acculé quand ?

DENIS KESSLER : Oh, écoutez, là aussi, il y a une petite contradiction dans ce que j'ai pu entendre puisque l'on dit : le problème des retraites, c'est dans 10 à 15 ans. Ce n'est pas vrai. C'est en 2005 que le système apparaît dans toute son ampleur, dans toute sa gravité. Et l'on dit : il faudra faire ça après les élections, c'est sans doute une priorité du prochain gouvernement. Alors, si c'est 2015, ce n'est pas la peine de faire ça immédiatement après. Et la question : pourquoi faire immédiatement après les élections alors que depuis 5 ans, on pouvait le faire. Je dis très honnêtement qu'il aurait fallu faire cette réforme. Tous les autres pays européens l'ont fait. Sans exception. De l'Italie à la Belgique, de l'Allemagne à l'Espagne. Nous sommes en retard dans ces réformes et malheureusement, ceci se fait au détriment des futures générations.

ANITA HAUSSER : Je voudrais que vous me répondiez, très brièvement, est-ce que vous trouvez normal que, après avoir travaillé pendant 40 ans, un salarié qui n'a pas atteint l'âge de 60 ans, ne puisse pas faire valoir ses droits à la retraite ?

DENIS KESSLER : La situation à l'heure actuelle, c'est que chacun doit pouvoir partir quand il le souhaite à la retraite. C'est la proposition du MEDEF, c'est ce que l'on appelle la retraite à la carte, c'est une idée très forte, de façon à ce que chacun puisse, en fonction de son état de santé, du travail du conjoint, de l'intérêt qu'il a au travail, de la pénibilité, de l'âge auquel il a commencé, de pouvoir partir. Je suis pour la liberté du départ à la retraite. Et cette idée-là, on peut la mettre en œuvre. Il n'est pas besoin une nouvelle fois d'attendre.

ANITA HAUSSER : Denis Kessler merci.